



Titre : Constitutionnalisation de l'amazigh Par Mouna Hachim **Langue officielle ou langue nationale?**



Mouna Hachim est titulaire d'un DEA en littérature comparée. Depuis 1992, elle a éprouvé sa plume dans les métiers de la communication et de la presse écrite. Passionnée d'histoire, elle a publié en 2004 «Les Enfants de la Chaouia», un roman historique et social, suivi en 2007 d'un travail d'érudition, le «Dictionnaire des noms de famille du Maroc» (Ph. MH)

Parmi les questions qui cristallisent les revendications et nourrissent le débat figurent la reconnaissance de l'amazighité dans ses dimensions linguistique, identitaire et civilisationnelle...

Rappelons brièvement la situation: depuis l'Indépendance, la politique officielle a élaboré une définition arbitraire de l'identité marocaine présentée comme étant strictement «arabe», au sein du Grand Maghreb «arabe»... Nous avons assisté de ce fait à une forme insidieuse de déni de l'âme berbère marocaine et maghrébine, ainsi qu'à un processus de marginalisation dans les livres d'histoire, dans l'enseignement et dans les médias principalement par les chantres de l'arabité ou du panarabisme, emportés par des élans centralisateurs jacobins.

De l'autre côté, par réaction, voient le jour essentiellement à partir des années 60 des revendications identitaires et culturelles, faisant face à la répression du Makhzen épaulé par des groupuscules politiques et étudiants

Après les années de plomb, un assouplissement se laisse percevoir dans le sens de la reconnaissance de la langue amazighe et son enseignement comme cela est inscrit dans l'esprit de la réforme formulée lors de l'investiture du gouvernement d'alternance mené par Abderrahmane El-Youssoufi, précédée en 1994 par le discours précurseur du Roi Hassan II sur l'enseignement du berbère

Le 5 août 1991 avait vu le jour la Charte d'Agadir qui constitue le premier document collectif signé initialement par les représentants de six associations culturelles de différentes régions du pays, présentant les revendications dont la proposition d'une modification constitutionnelle relative au «caractère national de la langue amazighe à côté de la langue arabe».

En mars 2000, c'est l'académicien Mohamed Chafik qui rédige le Manifeste berbère, remis au Cabinet royal, proposant neuf revendications y compris la reconnaissance officielle de l'amazigh et au-delà, la reconnaissance de la «spécificité berbère» de notre identité marocaine.

Le discours du Roi Mohammed VI à Ajdir, prononcé le 17 octobre 2001, deux ans après son intronisation est considéré comme fondateur. Evoquant notre «identité amazighe et arabe», une sollicitude particulière y fut octroyée à l'amazighité, annonçant la mise en place d'un cadre institutionnel et de structures opérationnelles assurant sa promotion. Ainsi est fondé par Dahir l'Ircam (Institut royal de la culture amazighe) doté de pleine capacité juridique et d'autonomie financière.



Près de dix ans plus tard, malgré les efforts, force est de reconnaître que le bilan reste maigre sur le terrain, affaibli par quelques poches de résistance rétives à la diversité et au changement, ainsi que des dysfonctionnements observés dans l'enseignement et dans le champ audiovisuel; sans oublier quelques abusives interdictions de prénoms amazighes, tandis que les revendications se font vivaces

Avec le vent de contestation qui gagna le Maghreb, la question de l'officialisation de la langue amazighe revint en effet en force sur le devant de la scène. Difficile à l'heure actuelle de lever le voile sur l'offre de la commission présidée par Abdellatif Menouni chargée de la révision de la Constitution; mais gageons qu'elle ne saura s'éloigner de l'esprit du discours royal du 9 mars dernier qui annonce une réforme constitutionnelle globale, sur la base de sept fondements majeurs dont le premier est «la consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine (...) au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains»

Comment peut-il en être autrement dans un pays majoritairement berbère où la première leçon d'histoire dispensée à l'école nous apprend que les habitants autochtones sont les Imazighen! Tamazight reste de ce fait la langue la plus anciennement parlée, ayant probablement existé à l'état homogène avant d'éclater en plusieurs idiomes. D'autres spécialistes sont davantage proches des théories d'Ibn Khaldoun sur la classification des Berbères en trois principales branches: Masmouda, Sanhaja et Zénète. Ces divers groupes, mêlés depuis des siècles, parlent tous une langue, dite tamazight, divisée en trois principaux dialectes au Maroc: le tarifit dans le Rif, le tamazight au Moyen-Atlas et le tachelhit dans le Souss

L'écriture berbère est le Tifinagh, rapprochée par certains linguistes à l'alphabet phénicien, alors que des ethnologues comme Jean Servier font dériver le nom même de «tfinag» de la racine FNQ, «rappelant l'origine phénicienne évidente, de cet alphabet»

Au Maroc, tout en développant une langue ancienne, les Amazighes ont peu fixé par écrit leur tradition littéraire et ont privilégié notamment l'usage esthétique du langage, érigeant comme genres majeurs, le poème, le conte, la légende...

Avec l'arrivée de l'Islam, l'arabisation reste superficielle, limitée qu'elle était aux grands centres urbains. Parmi les épisodes marquants se rattachant à cette époque médiévale, signalons la traduction du Coran en berbère au VII^e siècle par Salih, le faux prophète des Berghouata. Par ailleurs, quelques lettrés ont livré en tachelhit des productions hagiographiques ou poétiques, transcrites en caractères arabes

Au XII^e siècle, avec l'arrivée massive des tribus bédouines Béni Hilal et Maâqil, l'histoire socioculturelle du Maroc (et plus généralement du Maghreb) connaît un tournant décisif du fait de l'arabisation du monde rural. C'est probablement de ces périodes que datent les prémices de la formation du dialectal, fait de toutes ces interpénétrations arabo-berbères ainsi que d'autres apports culturels (andalous, turcs...).

Il est remarquable de constater dans ce cadre, le nombre d'emprunts que le dialectal doit au vocabulaire berbère, de même que toutes les similitudes syntaxiques.

Le 5 août 1991 avait vu le jour la Charte d'Agadir qui constitue le premier document collectif signé initialement par les représentants de six associations culturelles de différentes régions du pays, présentant les revendications dont la proposition d'une modification constitutionnelle relative au «caractère national de la langue amazighe à côté de la langue arabe».



Sur le plan littéraire prospère également, à côté d'une littérature savante en arabe classique, un riche patrimoine oral en dialectal, notamment dans le registre de la poésie populaire dont l'un des fleurons est le Zajal d'origine andalouse ou le Melhoun, d'inspiration bédouine, tandis que le théâtre en dialectal était une institution. Même des genres plus solennels comme les Khitba ou les correspondances officielles privilégiaient l'usage d'une langue souple et pratique. Il n'y avait que les fidèles puristes pour cultiver, au milieu de soubresauts conservateurs, une langue rigide et conventionnelle. Cette symbiose perdura donc sans heurts jusqu'à l'introduction de la langue française pendant l'ère coloniale provoquant quelques exacerbations identitaires devant les risques d'acculturation et les craintes quant aux menaces du «Dahir berbère». Au lendemain de l'Indépendance, une démarche unidimensionnelle est ainsi mise en place, parachevée en 1973 par le système d'arabisation imposé aux masses, comme réaction de l'élite (généralement francisée!!) à la langue de l'ex-colonisateur, alors que l'hégémonisme du français reste plus que jamais un fait établi et les langues amazighes souffrant encore et toujours de marginalisation. La constitutionnalisation de l'amazigh aujourd'hui ne serait donc qu'un juste équilibre des choses même si une définition des concepts s'impose entre langue nationale ou langue officielle (qui a pour caractéristique de s'imposer à tous les services officiels de l'État et à tous les établissements privés qui s'adressent au public). Loin de toute vision monolithique ou de topique radical, il n'est donc pas interdit de soulever objectivement un ensemble de questions inhérentes à la problématique du bilinguisme institutionnel: Faut-il enseigner les variétés linguistiques (tarifit, tachelhit, tamazight) par régions ou aller vers l'unification? Cette unification ne risque-t-elle pas de porter atteinte de manière paradoxale au pluralisme linguistique tant prôné? Quels sont les défis imposés par l'adoption du tifinagh dans l'enseignement de l'amazigh et auprès d'un large public non initié; ainsi que par l'établissement d'un alphabet standard à l'échelle non seulement du Maroc mais du Maghreb? Quels sont les moyens logistiques, humains, matériels alloués pour concrétiser les aspirations? Au-delà de la question de la langue toute capitale qu'elle soit, ne s'agit-il pas essentiellement de la proclamation officielle de notre identité amazighe et de la réconciliation salvatrice de certaines de nos composantes avec elles-mêmes?

Source : web Par Mouna Hachim L'Economiste